

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 9 septembre 2026

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 9 septembre 2026 à compter de 19 H 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
Mme Anne Lévesque	M. Gaétan Gagné

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

- 1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 **Vérification du quorum**

2026-09-A5537

Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité des membres

2026-09-A5538

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité des membres

ORDRE DU JOUR

- 1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Vérification du quorum
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. **Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (août 2026)

4. Administration

4.1 Adoption de la résolution de concordance et de courte échéance – Émission d'un emprunt par billets au montant de 958 500 \$

4.2 Autorisation de demande – Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)

4.3 Proclamation de la Semaine de la municipalité (13 au 19 septembre 2026)

5. Incendie et sécurité publique

5.1 Autorisation de dépense – Formation pratique intermunicipale sur bâtiment démolie (repas et honoraires de formation)

6. Voirie

6.1 Autorisation de lancement – Appel d'offres pour la fourniture de sel et d'abrasifs

6.2 Autorisation de déposer la demande – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement, Sécurité et Ponceaux

7. Loisirs et culture

7.1 Autorisation d'achat – Halloween – 500 \$

8. Hygiène du milieu et Environnement

9. Urbanisme, Développement et Industrie

10. Varia

10.1 Appui à la dénonciation des modifications au Règlement sur la langue de l'administration (RLA) – Abolition du seuil d'exemption de 5 000 \$

10.2 Appui à la Ville de Mont-Laurier – Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres (CPS) et du PGAF

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

2. Adoption des procès-verbaux

2026-09-A5539

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité des membres

3. Comptes payables

2026-09-A5540 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 août 2026 totalisent 282 083.85 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 123 079.90\$
Comptes payés : 108 726.68\$
Salaires : 50 277.27\$

Chèque ou prélèvement annulé : Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l’unanimité des membres

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2026-09-A5541 Adoption de la résolution de concordance et de courte échéance – Émission d'un emprunt par billets au montant de 958 500 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton d'Aumond souhaite emprunter par billets pour un montant total de 958 500 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2026, réparti comme suit :

<i>Règlements d'emprunts #</i>	<i>Pour un montant de \$</i>
2021-02-265	671 000 \$
2021-02-265	287 500 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2021-02-265, la Municipalité du canton d'Aumond souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 13 octobre 2026;
- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
- Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière
- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<i>2027.</i>	<i>47 300 \$</i>	
<i>2028.</i>	<i>49 100 \$</i>	
<i>2029.</i>	<i>51 300 \$</i>	
<i>2030.</i>	<i>53 400 \$</i>	
<i>2031.</i>	<i>55 600 \$</i>	<i>(À payer en 2031)</i>
<i>2031.</i>	<i>701 800 \$</i>	<i>(À renouveler)</i>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2021-02-265 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l’unanimité des membres

2026-09-A5542

Autorisation de demande – Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)

ATTENDU QUE la Municipalité d’Aumond désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) pour le projet « **Revitalisation du cœur villageois, accessibilité universelle et mise en valeur du patrimoine d'Aumond** »;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité d’Aumond autorise le dépôt de la demande d’aide financière dans le cadre du programme FBCF;

QUE Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l’unanimité des membres

2026-09-A5543

Proclamation de la Semaine de la municipalité (13 au 19 septembre 2026)

ATTENDU QUE la Semaine de la municipalité se déroulera du 13 au 19 septembre 2026 sous le thème de l'engagement citoyen et du développement local;

ATTENDU QUE cette semaine est l'occasion d'avoir une pensée pour le travail accompli par les élues, élus et le personnel municipal au bénéfice de la collectivité;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité d'Aumond proclame officiellement la semaine du 13 au 19 septembre 2026 à titre de « Semaine de la municipalité »;

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité des membres

5. Incendie et sécurité publique

2026-09-A5544

Autorisation de dépense – Formation pratique intermunicipale sur bâtiment à démolir

Conformément au *Code d'éthique et de déontologie des élus* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère Anne Levesque déclare son intérêt personnel dans ce dossier abstient de participer aux délibérations et au vote.

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie participe à une formation pratique intermunicipale sur un bâtiment à démolir, rendue possible grâce à un don de maison par son propriétaire;

ATTENDU QUE cette formation nécessite la présence de deux formateurs et implique des frais de repas, chaque municipalité participante demeurant responsable des frais relatifs à ses pompiers et à ses véhicules;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond autorise une dépense approximative de 500 \$ pour le repas et les honoraires des deux formateurs dans le cadre de cette formation pratique intermunicipale.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité des membres votants

MME ANNE LÉVESQUE s'est retirée de la table du conseil et n'a pris part ni aux débats, ni au vote.

6. Voirie

2026-09-A5545

Autorisation de lancement -Appel d'offres pour la fourniture de sel et d'abrasifs

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond doit pourvoir à l'approvisionnement en matériaux d'entretien pour le réseau routier durant la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QUE les besoins estimés sont :

- 200 tonnes de sel à déglacer ;
- 4 000 tonnes de sable abrasif;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, à préparer les documents d'appel d'offres, publier les avis

requis, procéder à l'ouverture des soumissions et signer tout document afférent à ce processus.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité des membres

2026-09-A5546

Autorisation de déposer la demande – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement, Sécurité et Ponceaux

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Redressement – Sécurisation concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent le chemin de la Traverse, une route sous l'autorité municipale, et des travaux admissibles à l'aide financière, soit la reconstruction de ponceaux en mauvais et très mauvais état présentant un enjeu de sécurité;

ATTENDU QUE ces interventions sont issues du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et ont fait l'objet d'un avis de l'ingénieur mandaté par la Municipalité (MAXXUM Gestion d'actifs), lequel évalue le coût total des travaux à 233 600 \$;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux préparée par MAXXUM Gestion d'actifs;

ATTENDU QUE la Directrice générale de la Municipalité, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité d'Aumond autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de reconstruction de ponceaux visés au chemin de la Traverse, au coût estimé de 233 600 \$, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité des membres

7. **Loisirs et culture**

2026-09-A5547

Autorisation d'achat – Halloween

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond autorise une dépense de 500 \$ pour l'achat de matériel et friandise dans le cadre de la fête d'Halloween.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité des membres

8. **Hygiène du milieu et Environnement**

9. **Urbanisme, Développement et Industrie**

10. **Varia**

2026-09-A5548

Appui à la dénonciation de la modification au Règlement sur la langue de l'administration (RLA) – Abolition de l'exemption de 5 000 \$

Une copie de la présente résolution ayant été remise aux membres du conseil avant la séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture intégrale.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 \$, permettant une certaine souplesse administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

CONSIDÉRANT QUE cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aumond ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal d'Aumond dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 \$ et moins;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

QUE la Municipalité d'Aumond informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- La ministre responsable de la Langue française;
- La ministre des Affaires municipales;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité des membres

2026-09-A5549

Appui à la Ville de Mont-Laurier – Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres (CPS) et du PGAF

Une copie de la présente résolution ayant été remise aux membres du conseil avant la séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture intégrale.

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Laurier a adopté, le 24 août 2026, la résolution numéro 26-08-482 demandant au ministre de la Sécurité intérieure de modifier le Cadre de prévention des sinistres (CPS) et le Programme général d'assistance financière (PGAF) afin que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises et non comme des résidences, permettant ainsi la relocalisation de l'entreprise en plus de la résidence;

ATTENDU QUE cette modification permettrait de mieux soutenir les éducatrices et éducateurs en milieu familial touchés par un sinistre, dans un contexte de pénurie de places en service de garde;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Aumond juge pertinent d'appuyer cette démarche;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité d'Aumond appuie la Ville de Mont-Laurier dans sa demande adressée au ministre de la Sécurité

intérieure, au député d'Orford et au ministre de la Famille, visant la reconnaissance des services de garde en milieu familial comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mont-Laurier, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque..

Adoptée à l’unanimité des membres

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

Citoyen Michel Laviolette demande concernant les RBNB. Discussion sur les retombées économiques et demande s’il y a ouverture pour la possibilité de bien les règlementer mais de les permettre.

14. **Levée de l'assemblée**

2026-09-A5550 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 21.

Proposée par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l’unanimité des membres

Mario Langevin
Maire

Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale
Greffière-trésorière